Langue(s) et précarité(s)

Un cadrage théorique partagé

Marie BEILLET(1), Malika BEN HARRAT(2), Michel BERT(3), Jovan KOSTOV(4), Elodie LANG(5), Jean-léo LEONARD(6), Bruno MAURER(7), Saskia MUGNIER(8), Bénédicte PIVOT(9), Anne-Christel ZEITER(10)

(1) UMR 7114 MODYCO, Université de Nanterre, (2) Université de Lausanne, (3) UMR 5596 DDL, Université Lumière Lyon 2, (4) UR 739 DIPRALANG, Université de Montpellier Paul-Valéry, (5) UR 739 DIPRALANG, Université de Montpellier Paul-Valéry, (6) UR 739 DIPRALANG, Université de Montpellier Paul-Valéry, (7) UR 739 DIPRALANG, Université de Lausanne, (8) EA 609 LIDILEM, Université Grenoble Alpes, (9) UR 739 DIPRALANG, Université de Montpellier Paul-Valéry, (10) Université de Lausanne

DOI : https ://doi.org/10.17184/eac.9020

Résumé : Ce chapitre rend compte du cadre théorique à l'origine de la rédaction des études de cas qui constituent cet ouvrage. Il pose dans un premier temps les éléments définitoires de ce que nous avons retenu pour traiter de l'objet « langue », pris comme un système linguistique, comme une pratique sociale et comme enjeu symbolique et identitaire. Dans un second temps, nous définissons ce que nous entendons par *précarité* mais aussi par *précarisation*, en tant que processus dynamique. Enfin, nous posons le cadre méthodologique construit autour d'une analyse des systèmes dynamiques complexes.

Mots-clés : langue, précarité, systèmes dynamiques complexes

Abstract: This chapter describes the theoretical framework that underpinned the case studies in this book. It begins by setting out the defining elements of our approach to the subject of "language" as a linguistic system, a social practice and a symbolic and identity-related issue. Secondly, we define what we mean by precariousness, and also by precariousness as a dynamic process. Finally, we set out our methodological framework, based on the analysis of complex dynamic systems.

Keywords: language, precarity, precariousness, complex dynamic system

---

Lorsque notre petit groupe de réflexion s'est constitué pour questionner la possibilité ou non d'envisager, à partir de nos terrains respectifs, la transmission, l'appropriation et l'évaluation des langues sous l'angle de la notion de *précarité*, nous avons très vite ressenti la nécessité de poser, en préalable des discussions, ce que chacun et chacune d'entre nous entendait par « langue ». Pour produire une réflexion commune, il nous

semblait primordial de connaitre la posture définitoire de chacun.e pour comprendre ce que nous partagions ou ce qui, au contraire, nous différenciait, et ainsi nourrir nos propres questionnements. De ces échanges, nous avons retenu trois axes qui nous permettaient d'avoir un discours commun sur ce que nous allions mobiliser lorsque, dans nos cas d'étude, nous parlerions de langue. Ces axes sont présentés en première partie de ce chapitre.

Un autre point est très vite devenu central dans nos échanges : celui de savoir ce que nous entendions par *précaire* et ce que la notion ou le concept de *précaire/précarité/précarisation* apportait à la compréhension des phénomènes langagiers de nos terrains. À l'issue de denses discussions[1], nous avons opté pour une définition et une approche de la notion, autour desquelles nous avons articulé nos différentes études de cas, et qui sont posées dans ce chapitre en guise de cadrage commun. En effet, il nous semblait essentiel, dans notre démarche d'échanges collectifs, de faire dialoguer nos terrains à partir de cette base commune.

1 Langue(s)

Trois perspectives complémentaires sous-tendent tous nos travaux, que nous présentons ici à partir des conceptions propres à chaque cadre théorique et aux préoccupations liées à chaque terrain observé : la langue considérée en ce qu'elle est un système linguistique, une pratique sociale et un enjeu identitaire. Puisque nos ancrages théoriques sont tous différents, bien que nous arrivions à ce consensus que d'aucuns trouveront évident, nous ne donnons pas ici de références théoriques : chacun.e s'y retrouvera dans ses propres références.

1.1 La langue comme système linguistique

Une première dimension rencontre un consensus : la langue est un objet matériel pouvant constituer un objet d'étude, ou éventuellement un objet d'étude absent lorsque justement cette matérialité n'existe plus autrement que dans les traces qu'elle a laissées visibles dans d'autres perspectives.

Ainsi, la langue, ou plutôt les langues en l'occurrence, lorsqu'elles existent comme observables, peuvent être décrites dans une perspective structuraliste comme des *systèmes*, composés de *sous-systèmes* ou *structures* phonologiques, morphologiques, syntaxiques, sémantiques et lexicales. C'est en raison de l'incontournable et très dense nature systémique des langues que celles-ci peuvent être aussi malléables, interpénétrables et variables. En référence à cet observable, le système, il est alors envisageable de considérer la langue comme un répertoire de ressources communicatives plurilingues et hétéroglossiques auxquelles l'individu accède (ou n'accède pas) très concrètement dans ses pratiques sociales.

C'est donc dans ce sens que se trouve le premier consensus : la langue est « indiscutable », c'est-à-dire que sa réalité n'est pas en débat et qu'elle existe aussi bien que d'autres *realia* (le village où j'habite, le fleuve où je pêche, le troupeau que je garde).

[1] C'est lors de notre première résidence scientifique, en avril 2023, que de nos discussions autour de ce que nous entendions par *précaire/précarité* ont émergé les sèmes mais également l'aspect systémique de la *précarité*.

Pour l'individu, la langue est également « singulière » dans cette acception, puisqu'elle est ce qu'il connaît et pratique. La dimension de variation, si elle est perceptible pour le sujet parlant, n'est pour lui au mieux qu'un épiphénomène non constitutif de cette réalité, une qualité seconde, secondaire. Il en va évidemment autrement pour les sociolinguistes pour qui la variation constitue un objet d'étude, ce qui ne remet en aucun cas en question l'existence de la langue ou des langues comme système(s) linguistique(s) mobilisable(s) (ou non) par des sujets et des groupes en interaction.

1.2 La langue comme pratique sociale

Définir la langue dans sa matérialité, comme observable linguistique, ne suffit cependant pas, tant cet « objet » est intrinsèquement lié au social, c'est-à-dire aux individus et groupes qui la construisent et la mettent en œuvre. Dans cette perspective, penser la langue implique donc de penser l'individuel et le social, avec tout ce que cela implique.

Sur ce plan, la conception que les chercheur.e.s ont de l'objet langue se met en arrière-plan, pour donner plus d'espace à l'analyse et à la compréhension de la manière dont les différents acteur.ice.s conçoivent et pensent leur(s) langue(s), en soi, mais aussi et surtout en articulation avec leurs agirs et leurs positionnements sociaux, et de l'impact de ces conceptions et de ces pratiques sur les langues elles-mêmes.

Les langues sont par ailleurs constamment instrumentalisées par les systèmes éducatifs à des fins politiques et économiques, avec des objectifs plus ou moins explicites. Enseignées comme les autres matières, autrement dit comme des ensembles de compétences à réunir, les langues sont ainsi emprisonnées dans une conception techniciste et tendent à se voir transformées en objet extérieur au sujet, alors qu'elles sont une composante de son identité, même quand il s'agit de langues non premières. Transmise comme un objet à acquérir, la langue représente une norme sociale tout autant qu'un capital pour la personne, laquelle se trouve ainsi emmenée, à son corps défendant, dans un modèle politique et économique qu'elle ne choisit pas. Le choix des langues et des normes langagières transmises ainsi que des modes de transmission eux-mêmes sont imposés de l'extérieur, le plus souvent implicitement, avec souvent pour finalité – ou en tout cas pour effet – de transmettre des normes sociales sans rapport avec la langue.

Par ce qui semble être un manque d'alternatives ou de « contre modèles », les militants de langues minoritaires ou en danger tendent alors à plaquer sur leur langue les modèles liés aux langues dominantes, c'est-à-dire leurs attributs (standardisation, écriture, littérature…), leurs fonctions et leur(s) mode(s) d'enseignement/transmission. Ils se donnent ainsi des objectifs inadaptés au contexte spécifique de leur situation de minorisation, des objectifs souvent illusoires et donc générateurs de sentiments d'échec. Ce que l'école fait aux langues en diffusant et imposant la norme de « la langue » a souvent pour corollaire de délégitimer leurs locuteur.ice.s : en intégrant les discours dominants prétendant que leur parler n'est pas une (vraie) langue, ils et elles comprennent également quelle est leur place sociale. Ceci n'empêche toutefois pas l'attachement (langue de l'entre soi, de la connivence, de l'appartenance à la communauté, etc.), d'où des sentiments ambivalents.

1.3 La langue comme enjeu symbolique

C'est parce qu'elle sert si fort de marqueur identitaire que l'on tend à faire de la langue une réalité indiscutable et singulière (lien de causalité), alors que dans le même temps, c'est parce qu'elle est jugée indiscutable et singulière que l'on s'en sert à des fins symboliques (lien de conséquentialité). Si les langues possèdent ainsi une fonction identitaire, comme marqueurs d'appartenance à un groupe commun, c'est donc à la fois en raison de leur usage symbolique et de leurs pratiques.

En contexte migratoire, la perte ou l'abandon progressif des langues familiales ou d'origine n'a ainsi pas forcément pour corollaire le gain de la langue dominante et de ses profits de distinction. D'une part, les pratiques sociales – en particulier professionnelles et de formation – auxquelles accèdent les premières générations de populations migrantes ou périphériques ne sont en effet pas forcément susceptibles de permettre la rencontre avec des ressources linguistiques valorisées, utiles pour s'élever sur l'échelle sociale. Pour leurs enfants, l'apprentissage d'une langue dominante que les parents maitrisent mal a essentiellement lieu hors de la famille, donc à l'école. Alors même que la langue d'origine est de moins en moins pratiquée dans le cadre familial, les enfants de 2ème et parfois de 3ème génération peinent en même temps souvent à enrichir suffisamment leur capital langagier dans la langue dominante pour contrer l'effet d'un pseudonyme ou d'une couleur de peau révélateurs des origines familiales. Dans cette période de transition qui peut durer plusieurs générations, la langue du pays d'origine s'éloigne, celle du nouveau pays est encore parcellaire, du moins en termes d'arrière-plan socioculturel, et l'individu est forcé d'adopter des stratégies identitaires flexibles, entre plusieurs langues et codes culturels. Or les conséquences sociales de cette identité – qu'il s'agisse de la manière dont la personne perçoit sa place sociale en fonction de son répertoire sociolangagier ou de la manière dont ce dernier est valorisé dans l'espace social – peuvent être importantes, en particulier lorsque d'autres marqueurs identitaires (par ex. appartenance ethnique, marqueurs religieux ou encore pseudonyme aux consonances étrangères) entrent en jeu pour identifier la personne comme porteuse d'altérité, ce qui peut conduire à l'inclusion dans certains groupes et à l'exclusion dans d'autres.

La langue est ainsi une pratique sociale qui n'a de cesse de reproduire la différence entre les origines sociales : en termes d'identification, lorsqu'elle participe à la catégorisation d'une personne ou d'une population, mais aussi d'image sociale que l'individu projette de lui-même ou qu'on lui attribue en regard de ses caractéristiques linguistiques et, enfin, d'appartenance que certaines formes langagières et certains discours permettent à certains groupes ou individus et pas (ou moins) à d'autres[2].

2 Précarité et précarisation

Comme relaté en introduction, notre groupe s'est rapidement confronté à la difficulté définitoire du concept de *précarité* : que ou qui qualifie-t-on de *précaire* et pourquoi ? Nous nous sommes rapidement rejoints sur une perception des fonctionnements sociaux comme complexes et dynamiques, quels que soient les cadres théoriques et mé-

[2]Pour plus de détails concernant les notions d'identification, d'image sociale et d'appartenance telles qu'elles sont utilisées ici, voir Avanza et Laferté (2005).

thodologiques mobilisés. Dans une parenté assez forte avec la théorie des Systèmes Dynamiques Complexes et Adaptatifs (SDCA) mobilisée par certaines d'entre nous, un consensus fort s'est dégagé sur l'importance de mettre l'accent sur les processus plutôt que sur des états, en pensant les fonctionnements sociaux observés comme des agencements d'ensemble résultant des actions, réactions, interactions et rétroactions de leurs constituants[3] et de leurs contextes. En d'autres termes, nous partageons l'idée que les trajectoires méritent d'être analysées sur plusieurs axes, du plus individuel au plus social, pour aller jusqu'au(x) point(s) de rencontre qui ne cesse(nt) de générer et de demander de la régulation. C'est ce qui permet, nous semble-t-il, d'envisager les dynamiques de façon systémique (échelles collectives autant qu'individuelles), adaptative (actions/réactions/interactions/rétroactions) et complexe (multidimensionnalité, multifactorialité).

2.1 État de la question

Les travaux menés en sciences sociales sur la *précarité* datent des années 1990 et cherchent à décrire la pauvreté et la marginalisation sociale, souvent dans la ligne de Simmel ((1908) 2009). Paugam ((2000) 2007) souligne en effet un changement important dans la structure sociale française à partir des années 1980, rendant nécessaire le recours à une autre manière de penser la pauvreté et la *précarité*. Les pauvres ne sont plus des familles de marginaux – ce qu'on appelait autrefois des « cas sociaux », dit Paugam – mais bien toutes sortes de populations dont la stabilité professionnelle et économique est ébranlée ponctuellement par un événement déstabilisateur. Dans cette ligne, nombre de travaux récents s'intéressent à la *précarité* et s'accordent à considérer que son analyse implique la prise en compte de facteurs imbriqués et complexes qui, articulés, génèrent de la *précarité* (Bataille, Mariage, & Mercklé, 2022 ; Charlier, Risch, & Salmon, 2015 ; Vial 2011). Qu'il s'agisse de *précarité* énergétique, étudiante, menstruelle, sociale, financière, professionnelle, etc., les indicateurs identifiés pour décrire la *précarité* ou la *précarisation* sont pluriels et dépendants de situations forcément mouvantes (Devalière, 2007 ; 2008), ce qui met en évidence des processus d'invisibilisation et de marginalisation (Cordazzo et Sembel, 2020 ; Bugeja-Bloch & Frouillou, 2024). On retrouve ainsi dans toutes ces recherches, qu'il serait fastidieux de lister de manière exhaustive, les bases des travaux fondateurs de Castel (1995) et de Paugam ((2000) 2007 ; 2012), qui lient intimement *précarité* et insécurité ou déstabilisation du lien social. Chez Paugam, la *précarité* est liée à la disqualification sociale et apparait comme une crise identitaire autant que comme un affaiblissement des liens sociaux, ces deux axes conduisant à la *dépendance*et à la *marginalisation*. Dans ce cadre, la question de la souffrance ressentie vis-à-vis des mécanismes de domination générateurs d'insécurité et de perte de confiance en soi sont fortement mis en lumière, ce qui permet de penser la *précarité* comme effective ou subjective. Comme le souligne Loisy (2000), la *précarité* n'est donc pas synonyme de pauvreté, mais bien de déstabilisation temporaire ou durable, provoquant de la *dépendance* et de la *marginalisation* par le biais de dynamiques complexes et changeantes dont les différents paramètres ne sont pas toujours aisément identifiables.

[3] Nous utilisons ici le vocable de « constituants » pour conserver une terminologie en cohérence avec l'approche systémique du point de vue de l'analyse sociale. Il est toutefois à noter que le terme employé dans la théorie des Systèmes Dynamiques Complexes est celui d'« agents ».

D'autres notions sont fréquemment associées à celle de *précarité*, comme fragilité, pauvreté ou encore *vulnérabilité* (Thomas, 2008), sans que des distinctions claires ne soient établies entre elles : il semble que toutes se réfèrent à de l'irrégularité, de l'incertitude, de la déstabilisation par rapport à l'espace social et économique. Dans le cadre de notre réflexion, nous avons choisi de ne pas rendre synonyme *vulnérabilité* et *précarité* bien que sur certains points ces deux notions puissent se rencontrer.

Émergeant dans le contexte anglo-saxon et nord-américain vers la fin des années 1970, dans une période d'offensive ultra-libérale mettant en question le sujet dans ses fragilités économiques, sociales et, partant, existentielles, la notion de *vulnérabilité* s'applique d'abord aux sciences de la psyché, autour des aspects psychiatriques, psychologiques, pédiatriques et psychanalytiques, mais aussi gériatriques, sous son synonyme de « fragilité » (Gilligan, 1982). À partir des années 1990, avec son corollaire de « résilience », le concept de *vulnérabilité*commence à être largement utilisé dans les sciences humaines, associé à la question des risques naturels et des problématiques de développement durable où « la vulnérabilité humaine se définit comme exposition à un risque et incapacité à éviter ou encaisser un tort éventuel » (Pelling, 2003 : 5, dans Thomas 2008). Ainsi, la *vulnérabilité* est associée à « une conceptualisation de ce qui pourrait arriver à une population donnée dans des conditions d'exposition aux risques et aux catastrophes » (Thomas, 2008) et devient un indicateur en lien avec un risque, naturel, économique, social, etc. tel que l'on peut le voir dans la définition de l'OCDE : « la vulnérabilité est un indicateur de mesure de l'impact potentiel d'une catastrophe sur un groupe, une construction, une activité, un service ou une aire géographique en tenant compte de sa nature ou de sa localisation » (Thomas 2008). La notion est également utilisée par Butler (2004) dans ses analyses des suites des attentats du 11 septembre 2001 et par Nussbaum (2006) dans le domaine du droit et de la violence faite aux femmes. On la voit émerger dans la littérature portant sur les éthiques du *care* (Paperman et Laugier, 2005 ; Held, 2006 ; Tronto, 2009). En France, elle croise la nouvelle attention portée aux travaux du philosophe Emmanuel Levinas (Maillard, 2011). Elle trouve sa traduction en droit pénal à travers de multiples considérants permettant d'évaluer le degré de gravité de crimes et délits commis contre des personnes (Pierron, 2019 ; Blondel, 2020). La notion de *vulnérabilité* se diffuse également en sociologie ou dans le domaine du travail social, où elle vient remplacer ou compléter d'autres notions, comme celles de *précarité* ou « d'exclusion ».

Étymologiquement, est vulnérable ce qui est susceptible d'être blessé, de subir un tort ou d'être atteint dans son intégrité. Cette définition fait donc référence à l'état d'un être ou d'une vie lorsqu'il est intact ou non altéré et, en même temps, évoque la possibilité de son altération. Cette altération peut être liée à des causes internes ou externes de différentes natures : biologique, intersubjective, sociale ou environnementale. C'est par là que *vulnérabilité* et *précarité* peuvent se croiser : la personne et plus généralement l'être vivant – les choses sont fragiles mais pas *vulnérables* – est vulnérable en ce que le maintien de son état « intact », « intègre », dépend toujours de circonstances extérieures (environnementales, sociales, économiques, politiques). On retrouve ici le sème *dépendance* qui caractérise notre approche de la *précarité*. Mais, selon nous, *précarité* et *vulnérabilité* diffèrent essentiellement sur un trait. Alors que la *précarité* est toujours affectée de *dépendance*, et bien que la *vulnérabilité* puisse

également être circonstancielle du fait d'un épisode de vie qui inscrit le sujet dans une relation de *dépendance* limitant pour un temps son autonomie, elle peut toutefois aussi ressortir d'un caractère plus essentiel, lié à des qualités intrinsèques de l'individu. On peut ainsi être « par nature » *vulnérable*, du fait de son appartenance à une catégorie d'âge (le nourrisson, la personne très âgée), de son identité de genre, de son appartenance à une catégorie sociale discriminée ou encore de son identité ethnique, alors que ces appartenances ne constituent pas par essence la *précarité*.

Les notions de *précarité* et de *vulnérabilité* ne doivent cependant pas se comprendre en opposition, mais comme des catégories d'analyse permettant de mettre l'accent sur des caractéristiques différentes de situations données. Ainsi, en sociolinguistique, Alén Garabato, Boyer et Calvet (2023, en ligne) ont défini les « territoires vulnérables » comme « des espaces qui ont subi ou qui subissent des changements sociaux, géographiques, économiques, susceptibles de les placer dans une situation de risque », posant la *vulnérabilité* des langues en lien avec celle des territoires dans lesquelles elles sont traditionnellement parlées. Les auteurs soulignent que le risque qu'elles encourent est de disparaitre, autrement dit de ne plus être utilisées, de ne plus être visibles ou audibles. Or, si *vulnérable* et *précaire* sont utilisés dans leur ouvrage comme synonymiques, la définition que nous donnons ici de la *précarité* et de la *vulnérabilité* nous pousserait plutôt à parler de *précarité* pour désigner ce phénomène. Ces recherches mettent en effet en exergue un élément ou un ensemble d'éléments déclencheurs – « changements sociaux, géographiques, économiques » – provoquant une déstabilisation susceptible d'être momentanée et contrée par l'activisme et le militantisme de locuteurs défenseurs de la langue, ce qui met en évidence la vitalité de la langue (Alén Garabato et Djordjevic-Léonard, 2022). Si la *vulnérabilité* décrit le fait de pouvoir être attaqué/blessé/atteint, comme étant de l'ordre des qualités intrinsèques de l'individu sans défense et fragile, ce qui est décrit par les auteurs relève donc plutôt de la *précarité*, soit comme un déséquilibre susceptible de basculer de différents côtés, et non pas forcément du côté « négatif », du côté où la personne ou la langue n'ont plus aucune défense et sont alors complètement dépendantes d'une aide ou d'une protection externe. La notion de *vulnérabilité* sous-tend donc nécessairement celle de *précarité*, ce qui rend les deux notions parfaitement compatibles, l'une et l'autre mettant l'accent sur des caractéristiques différentes de phénomènes souvent interdépendants.

Ainsi, nous retenons la notion de *précarité* en ce qu'elle nous semble être la plus proche des sèmes de *dépendance*, de *temporalité* et de *marginalisation* que nous mobiliserons dans cet ouvrage. Elle implique également de penser toute situation dans sa complexité et dans ses dynamiques, et non dans son essentialité, comme nous chercherons à le faire sur nos terrains. Enfin, *précarité* n'est jamais explorée seule : elle est toujours *précarité*économique, sociale, étudiante, etc. Ce point est pour nous important, car il nous autorise à utiliser la notion pour d'autres objets que l'individu ou le social, et de l'appliquer à des politiques linguistiques ou publiques, des langues, des dispositifs d'enseignement ou toute autre situation où la langue est un enjeu. Dans cette optique, il nous reviendra donc de définir concrètement ce qui, dans chaque étude de cas, est *précaire*, avant d'adopter la grille d'analyse qui nous est commune.

2.2 Penser la précarité et ses dynamiques

Comme évoqué plus haut, une situation spécifique observée à un moment donné peut voir ses équilibres se modifier dans le sens de plus ou moins de normalisation ou de *marginalisation*, sans que l'une ou l'autre soit *a priori* positive ou négative. Dans le travail biographique d'une étudiante de FLE à l'université, on peut ainsi lire, par exemple, qu'avoir renforcé ses compétences en français est sur certains plans inconfortable, parce que cela lui donne un nouveau rôle dans la famille : ne pouvant plus être celle qui est obligée de déléguer toutes les démarches extra-familiales en français à son partenaire, elle déclare devoir désormais les assumer également et en ressentir de la gêne. Dans la mesure où, en effet, la migration avait rendu nécessaire l'apprentissage du français en la marginalisant socialement, cet apprentissage correspond à une normalisation susceptible de ramener l'étudiante dans la norme qu'elle recherche, sur le plan professionnel. Dans l'espace privé, cependant, la migration n'a pas eu pour effet de la marginaliser, puisque les langues familiales étaient sans doute déjà établies, sans quoi le projet d'union conjugale n'aurait pu exister. L'apprentissage de la langue comme normalisation, donc en l'occurrence comme requalification de ses compétences, a alors eu pour effet de modifier les équilibres, en termes de répartition des tâches et donc de dynamiques familiales. Or, ce nouvel équilibre est pour elle une source d'inconfort, bien qu'elle dise le considérer comme une réussite au niveau de l'apprentissage de la langue et de l'accès à l'emploi. L'étudiante, dont la *marginalisation* n'a été que provisoire, n'est ainsi plus dépendante d'autrui : sa sortie de la *précarité* n'est pas pour autant une source complète de confort et de satisfaction.

Cette idée permet de distinguer différents degrés de *précarité* et de mieux en saisir la complexité lorsqu'elle s'inscrit dans des articulations entre langue(s) et individus/-collectivités souvent imprévues ou impensées (personnes migrantes en apprentissage de la langue, populations en lutte pour le maintien/la revitalisation/l'usage officiel de la langue, etc.). Il ne s'agit ainsi en aucun cas de hiérarchiser les *précarité*, mais de considérer que *précarité* n'est pas forcément synonyme d'urgence ou de mise en danger et que, en tant que dynamique complexe de stabilités et d'instabilités, elle peut :

- concerner des individus ou des collectivités (personnes migrantes en difficultés administratives, sociales et/ou économiques, populations porteuses de revendications identitaires/territoriales, etc.) ;
- relever de ressentis ou de situations objectives.

2.2.1 Les états de précarité : trois sèmes définitoires

Dans la mesure où nous ne cherchons pas à qualifier la *précarité*, mais plutôt à comprendre les processus de *précarisation* susceptibles de provoquer une situation de *précarité* (pris comme un état à un moment donné), nous avons choisi d'analyser nos objets en les passant au filtre de trois sèmes. Avant de les décrire, il n'est pas inutile de se reporter à l'origine du terme si l'on veut voir de quels sens il est intrinsèquement porteur.

D'après Boutaric (1875), *precarius* désigne, en latin, ce qui est « obtenu par la prière » et qui n'est donc pas assuré mais concédé, qui relève de la *dépendance*. Au Moyen Âge, la *précaire* – un substantif féminin donc et non un adjectif – était ainsi à la fois :

- une terre concédée en bénéfice par un supérieur à un inférieur (un vassal par exemple), à la demande (« prière ») expresse de cet inférieur ;
- l'acte de concession d'une terre à titre d'usufruit.

Le contrat était par ailleurs établi pour une durée limitée et cessait à la mort du bénéficiaire, ou de ses proches (épouse, enfants), ce qui inscrivait le contrat dans une *temporalité* limitée, imprédictible et non maitrisée. Dans la même tradition, en droit, la *précarité* désigne ainsi le caractère de ce qui est résiliable, révocable à la première demande de celui qui est fondé à la formuler : on parle par exemple de « la précarité de l'occupation d'un logement ». C'est à partir de ces usages premiers que l'adjectif *précaire* (première attestation en 1336) est devenu disponible pour décrire des personnes, des états, des situations ou des dispositifs, et que la notion abstraite de *précarité* (première attestation en 1823) s'est dégagée des objets appelés originellement *des précaires* (terres données en usufruit).

Ces différentes caractéristiques du *précaire* se retrouvent dans les trois sèmes que nous avons identifiés pour définir une situation de *précarité*, considérée comme un état à un moment donné et prise sous l'œil de l'observateur d'un ensemble dynamique plus large. Le premier, qui nous semble définitoire et dont les deux autres sèmes nous semblent être des attributs, est le sème de *dépendance*. Il décrit une situation où la personne ou l'entité ne se suffit pas à elle-même ou dont le statut est sous la *dépendance* d'autrui ou d'autre chose. Ce premier sème permet d'identifier des formes de *précarité*, par exemple juridique, économique, affective, professionnelle. La notion de *précarité* porte en effet l'idée d'une interaction avec des « agents » extérieurs qui ont une influence sur le processus : ainsi la glace sous les pieds d'une personne qui marche et la déséquilibre, des politiques linguistiques sur la vitalité ou l'officialité d'une langue ou de la légitimité sociale de ses locuteurs, des lois sur la vie quotidienne d'une personne ou d'un groupe ou encore de leur possibilité de s'approprier la langue du lieu de vie, etc. Un seul de ces facteurs ne suffit pas en lui-même à précariser, mais s'articule à d'autres pour contribuer à la déstabilisation que représente la *précarisation*. C'est en ceci que le caractère de *dépendance* apparaît comme pertinent et peut se prolonger en termes « d'inter*dépendance* ». C'est également ce qui rend la « précarit »é complexe et pertinente à étudier, puisque l'intervention sur l'un ou l'autre de ces éléments peut modifier le processus pour l'amener vers plus ou moins d'équilibre, plus ou moins de *précarité*.

Le caractère de *temporalité* provisoire indique que la *précarité* identifiée dans une situation donnée s'inscrit dans un intervalle de temps indéfini, non maitrisé et peu ou pas prédictible, car intrinsèquement lié à la relation d'(inter)*dépendance*. Ce sème permet de référer à une réalité dont la pérennité n'est pas garantie, ni du moins inscrite dans une durée suffisamment importante pour permettre à un sujet de développer son agentivité. Pour illustrer cet aspect hors du champ linguistique, un travailleur exerçant dans un pays où il n'existe pas de contrat de travail est *précaire* car sa mis-

sion peut s'arrêter chaque jour. Dans le cas d'un travailleur opérant avec un contrat à durée déterminée, sa situation sera plus ou moins *précaire* en fonction de la possibilité qui lui est donnée d'inscrire son action, en fonction de la durée du contrat. Enfin, évidemment, un travailleur en contrat à durée indéterminée n'a plus de facteur temporel à prendre en considération : de ce point de vue, il est stable.

Enfin, le caractère de *marginalité* désigne un effet des facteurs de *précarisation*, qui tendent à placer l'individu ou le groupe à l'écart d'une norme dominante. De même que le vassal se situe en dehors du pouvoir féodal dans la définition médiévale de la *précaire*, se trouver en situation de *précarité* signifie être à l'écart, d'une manière ou d'une autre. C'est souvent cette *marginalité* qui déclenche l'action individuelle ou l'intervention par autrui en termes de prise en charge telle que l'apprentissage de la langue, les mesures de revitalisation d'une langue, les politiques linguistiques à l'école, etc. L'objectif de ces actions ou interventions est de rétablir un équilibre et donc de chercher à « normaliser » la situation.

2.2.2 Processus de précarisation

Observer nos objets à l'aune des sèmes permettant d'identifier une situation de *précarité* fait apparaitre, pour l'observateur, une sorte de motif (au sens de *pattern*). Une situation de *précarité*, en tant qu'état à un moment donné, est ainsi une photographie d'une réalité à un instant T. En tant que chercheur.e.s en sciences humaines et sociales, nous sommes plutôt coutumier.e.s – tout du moins familiers – des principes de la recherche longitudinale, c'est-à-dire réalisée sur un temps plus ou moins long. De fait, nous avons conscience que nos prises d'informations interviennent dans une conjoncture particulière inscrite dans la réalité d'un espace-temps, mais aussi que ces prises d'informations révèlent un tableau d'ensemble lorsqu'elles sont cumulées, à l'image d'un puzzle constitué de ses multiples pièces.

Pris dans leur ensemble, les différents états de *précarité* de chacun de nos objets d'étude permettent donc de voir se dessiner, d'une part, une constellation sociale particulière mais aussi, d'autre part, ses mouvements et leurs fonctionnements internes. D'un point de vue systémique, ce type d'observations longitudinales donnent lieu à l'identification de ce que l'on appelle une trajectoire du système étudié. Rappelons ici que les réactions d'un système exposé à une situation non-contrôlée sont non-prédictibles, de par la multiplicité des possibles conduites qu'il peut adopter dans une configuration complexe donnée où interviennent de très nombreux facteurs. En ce sens, deux points sont à considérer :

- que les réactions du système témoignent de mouvements fluctuants, par essence protéiformes, et à priori chaotiques pour l'observateur à l'instant T ;

- que si deux systèmes peuvent sembler adopter des conduites différentes à un instant T, leurs trajectoires peuvent s'avérer au final similaires car les dynamiques qui vont résulter des adaptations réalisées par les deux systèmes pour retrouver leurs équilibres, et qui guident donc leurs trajectoires, répondent en fait à une même logique d'évolution (même si cette logique peut paraitre initialement contre-intuitive pour l'observateur).

Ces éléments impliquent dans notre cas que, pour identifier les processus de *précarisation*, nous adoptions une posture de recherche compréhensive (et non déterministe) des phénomènes. En termes de démarche, cela nécessite d'analyser les conduites d'un système, autrement dit ses différents mouvements, de façon à considérer les dynamiques[4] qui régissent sa trajectoire et les adaptations qu'il a opérées lorsqu'il fait face aux différentes situations de *précarité*. C'est ensuite en cumulant nos observations par superposition des différentes trajectoires de systèmes qui sont confrontés à des configurations similaires qu'émergent les motifs particuliers caractéristiques de processus de *précarisation*. Ainsi, nous avons opté pour une typologie des mouvements (en termes de dynamiques adaptatives) d'une constellation sociolinguistique et/ou didactique particulière, pensée en miroir des sèmes définitoires d'un état de *précarité* présentés ci-dessus, qui nous permette d'appréhender les processus de *précarisation*. Cette catégorisation des mouvements de la constellation sociolinguistique et/ou didactique et de ses fonctionnements intrinsèques distingue ainsi a) les conduites systémiques ; b) les conduites des constituants, aussi appelées conduites d'agents ; et c) la *temporalité* transitoire.

Plus précisément, les conduites systémiques relèvent de tensions entre la constellation étudiée et l'ordre d'un autre système rencontré qui vont générer un certain nombre des réactions de part et d'autre. Prenons l'exemple d'un étudiant international s'inscrivant en cursus régulier de Master 1 en université française : il n'est pas novice dans son expérience du milieu académique mais son système de normes universitaires initial découle de son parcours antérieur réalisé dans un contexte éducatif différent. En intégrant l'enseignement supérieur en France, ce système de normes culturelles intégrées se heurte à des conventions (plus ou moins pour partie) inédites. De cette situation naissent de fait des tensions entre le système de normes qu'a intégré l'étudiant et celui différent requis par le milieu académique français. Notons ici deux points importants, l'un étant subséquent de l'autre, dans le cadre des conduites systémiques : lors de la rencontre de deux systèmes qui présentent une disparité de *poids* (au sens métaphorique), le plus « lourd » des deux constitue un bassin d'attraction pour l'autre, ce qui a pour conséquence de déstabiliser le plus « léger » qui va alors converger vers ce bassin. Reprenons l'exemple de l'étudiant international : dans la rencontre des deux systèmes de normes, ce n'est pas le système de conventions académiques françaises qui est déstabilisé mais bien le système de normes initiales intégrées par l'étudiant. En effet, les conventions françaises sont solidement en place dans le milieu académique, portées par l'entière communauté enseignante qui le constitue, face à un étudiant international au fonctionnement qui paraitra à l'inverse déviant au regard du système de normes français. Ce dernier est ainsi plus « lourd » dans la mesure où il est bien établi et installé dans le milieu, donc plus stable. Concrètement, l'étudiant ne peut pas remettre en question le système de conventions françaises, ce qui va l'amener à questionner son propre système initial de normes et, par suite, à le déstabiliser. Cette catégorie de mouvements renvoie au sème de *dépendance* puisque le système le plus lourd opère une attraction sur le plus léger et impulse par suite des injonctions à se conformer à son fonctionnement propre de façon à conserver sa stabilité intacte. Il

[4]Rappelons, à toutes fins utiles, que les dynamiques embrassées par un système et la trajectoire qui en découle résultent d'un processus déclenché par la déstabilisation dudit système, consécutive d'une attraction d'un autre système. Ces dynamiques existent pour tendre à restabiliser le système.

s'agit là d'un mécanisme de régulation, instauré par le système le plus stable et qui impose une relation de *dépendance* à l'autre système.

En lien, les conduites des constituants sont des mouvements corrélatifs des effets de la régulation. Il s'agit, à l'aune des dynamiques adaptatives, de l'impact de la régulation opérée par le système attracteur sur le comportement du système déstabilisé et de ses constituants internes. Si l'on reprend le cas de l'étudiant international, cela concerne par exemple la façon dont ce dernier va s'accoutumer aux normes universitaires françaises. En effet, son entrée dans le bassin d'attraction du système de normes académiques françaises va le déstabiliser mais aussi l'amener à chercher un nouvel équilibre en faisant converger ses divers fonctionnements intrinsèques vers ceux du système de normes françaises. En ce sens, ses différents constituants internes (tels que son système langagier, son système de connaissances ou encore de références culturelles, etc.) vont chercher à s'ajuster pour qu'il y ait, au global, une adaptation de ses fonctionnements qui lui permette de retrouver un équilibre, c'est-à-dire de l'ordre dans l'organisation de ses constituants propres. Ce procédé repose ainsi sur l'idée que, par effet d'attraction, les divers constituants du système déstabilisé vont tenter de se conformer aux règles de fonctionnement du système attracteur. Les adaptations réalisées par le système déstabilisé seront alors « évaluées » – pas nécessairement volontairement ni consciemment – en termes d'(in)adéquation à ces règles. Les conduites des constituants sont ainsi examinées en termes de conformité (elles conviennent aux règles de fonctionnement du système attracteur) ou à l'inverse de déviance (les règles ne sont pas respectées, ce qui mène alors au rejet de la part du système attracteur). Dans le cas de l'étudiant international toujours, les enseignant.e.s du milieu académique, en tant que garant.e.s des normes portées par l'institution, vont estimer si l'apprenant se conforme à leurs attentes socioculturelles (exemple : s'appuyer sur des sources fiables et référencées dans un travail argumenté) ou s'il en dévie (exemple : utiliser ChatGPT ou citer Wikipedia). La régulation s'opérera dans les diverses évaluations réalisées par le biais de la notation des travaux, qui donne lieu *in fine* soit à la réussite et à l'obtention du diplôme, soit à l'échec. C'est donc ici un mécanisme de normalisation / *marginalisation* qui se joue et qui rejoint le sème de *marginalité*. Dans tous les cas, le système déstabilisé poursuit une trajectoire et se transforme. L'enjeu se situe en réalité surtout en matière de restabilisation de l'organisation propre du système déstabilisé et de ses fonctionnements intrinsèques.

Enfin, la *temporalité* transitoire n'est pas à proprement parler une catégorie de mouvements des systèmes mais plutôt l'idée que les dynamiques de ces mouvements s'inscrivent dans le temps et ne constituent pas des états permanents ni définitifs du système. Dans cette optique, les phénomènes de déstabilisations et de restabilisations du système sont certes subis mais ils sont censément temporaires. Cette caractéristique s'inscrit donc en miroir du sème de *temporalité* provisoire.

2.2.3 Diagnostics et interventions

Succinctement et en synthèse, l'approche que nous adoptons par le biais de ces sèmes définitoires des situations de *précarité* et de cette typologie des dynamiques impliquées dans les processus de *précarisation* nous sert, d'une part, à comprendre ce qui se joue sur nos terrains respectifs, et d'autre part, à envisager de quelle manière nous pouvons

participer à la modification des logiques de rapports de force en place. La perspective compréhensive de notre démarche nous permet ainsi d'établir un diagnostic émanant des réalités de terrain, qu'elles soient sociolinguistiques ou didactiques, dans l'optique de penser nos possibilités en matière d'intervention.

2.3 Des présupposés théoriques au cadre d'analyse

Le principe de structure sociale tel que le définit, par exemple, Radcliffe-Brown, « désigne le réseau complexe de relations sociales existant réellement et unissant des êtres humains individuels dans un certain environnement naturel » (1968 : 210). Poser cet axiome permet d'aborder les situations identifiées comme *précaires* par le biais de deux mécaniques sociales : celles de la régulation sociale et celle de l'urgence ressentie.

La première mécanique, celle de la régulation sociale, « suppose des normes, des règles, des lois, des conventions, etc. qui régissent les relations humaines en société, qui organisent les rapports des individus entre eux et entre ceux-ci et les institutions mises en place pour les porter » (Iconzi, 2005 : 5). Il s'agit donc d'un processus qui tend à ordonner les comportements des individus en fonction de règles établies pour que le système social puisse perdurer et continuer à se reproduire.

La seconde associe à la régulation sociale l'idée « d'urgence ressentie », que Maisonneuve (2017 : 24) explicite ainsi :

> Toute conduite (action ou perception) apparaît plus ou moins régulée et sélective en termes d'analyse objective ; or, cela correspond (subjectivement) à une tension vécue comme une urgence : attente, attrait, crainte… Inversement toute urgence ressentie suscite effectivement, à partir d'un certain seuil, des conduites de caractère irruptif ou structurant, conformiste ou déviant. L'expérimentation parle en termes de cognition, d'attribution, de processus d'influence, de norme, d'équilibration. Le clinicien parle, lui, en termes d'affect, d'anxiété, de désir, de défense, d'imaginaire collectif. Mais il s'agit toujours des mêmes conduites, élucidées alternativement sous les deux perspectives du regard et de l'écoute.

Envisagées sous cet angle, les situations de *précarité* sont ainsi des réalités qui s'inscrivent dans une logique impliquée par la structuration sociale et qui prennent corps dans une forme de tension vécue intrinsèquement par les individus – c'est-à-dire à laquelle ils tendent à vouloir se conformer ou dont ils cherchent à dévier –, ce qui permet d'appréhender les interrelations humaines et structurelles d'un point de vue systémique. Ceci implique, par corollaire, une diversité importante de configurations du point de vue des situations de *précarité*.

2.4 Modélisation du cadre d'analyse

De manière analogue au paradigme de la transaction sociale[5] en sociologie (Rémy, 1996 ; Schurmans, 2001), le cadre d'analyse inspiré de la métathéorie des SDCA[6] que nous avons élaboré pour étudier les phénomènes de *précarité-précarisation* nous permet de ne pas déterminer des hypothèses *a priori* mais à l'inverse de les construire progressivement dans le va-et-vient entre la théorie et le terrain. En ce sens, nos hypothèses sont principalement compréhensives, bien qu'elles puissent localement s'appuyer sur une logique causale.

Ainsi, la posture de recherche que nous adoptons est celle du paradigme compréhensif. À la différence du paradigme explicatif – à ce jour la référence dominante en termes de démarche en sciences humaines et sociales – qui étudie le monde et tente de le connaître et de l'expliquer dans une recherche de causalité, nous envisageons ce monde dans sa complexité et les individus qui le composent en tant qu'acteurs. De ce fait, nous pensons nos analyses sur la base de la dialectique individuel/collectif et cette démarche nous permet de dégager la logique des conduites individuelles et collectives telle qu'évoquée par Charmillot & Dayer (2007 : 132), c'est-à-dire

> en ce qu'elle se centre sur la mise au jour des significations que chacun d'entre nous attribue à son action (que veut l'acteur, quels buts veut-il atteindre, quelles sont ses conceptions des attentes des autres… quelles sont les attentes des autres ?) ; ainsi que sur la mise au jour de la logique collective qu'est l'activité sociale (quelle trame les actions et réactions forment-elles, quel est le réseau de significations qui apparaît sur la base du faisceau croisé des actions singulières ?).

Dans cette perspective, notre cadre d'analyse permet d'identifier les logiques des rapports de force en place, tout en soulignant le caractère actif et réflexif des acteurs et en donnant place aux contraintes issues des contextes matériels, idéels et sociaux qui agissent à travers l'engagement actif des acteurs sociaux. Il s'agit donc, avec notre cadre d'analyse, de faire varier selon nos besoins l'échelle d'observation de façon à appréhender les divers mécanismes et interactions à l'œuvre dans les situations de et les processus de *précarisation*. En des termes plus simples, c'est comme si nous utilisions alternativement un microscope ou un télescope : l'idée est d'étudier les motifs (*patterns*) pris dans leurs fonctionnements intrinsèques (micro) et dans les logiques globales (macro) qu'il nous faut prendre en compte pour comprendre la complexité sociolinguistique et/ou didactique des configurations sur lesquelles nous travaillons et où organisation sociale, production de sens et historicité sont inter-reliés.

[5] Le paradigme méthodologique de la transaction sociale relève du paradigme épistémologique de la compréhension dans le sens où il vise l'interprétation de l'activité collective en même temps que celle de l'action imputable à un agent singulier. Cette dialectique entre activité collective (agentité) et action individuelle (actorialité) permet, en d'autres termes, de prendre en compte l'articulation des contextes micro- et macro-sociaux (Schurmans, 2001, 2003).

[6] Système dynamique complexe adaptatif

3 Positionnements face à d'autres notions

Dans le processus global de réflexion collective autour de la notion de *précarité*, trois notions sont régulièrement apparues : l'interlangue, le répertoire langagier et, enfin, l'insécurité linguistique ou sociolangagière. Sans être forcément au centre du propos ou de nos analyses de terrain, ces trois notions nous semblent s'apparenter à l'idée de langues et de *précarité*. Nous les discutons donc ici, en les passant au crible de notre modélisation.

3.1 Interlangue

Dans le contexte de l'apprentissage d'une nouvelle langue, nous nous sommes d'abord demandé si la langue en cours d'apprentissage pouvait être considérée comme *précaire*, en lien avec la notion d'interlangue comprise, à la suite de Py (2000 : 401), comme un processus de co-construction du répertoire langagier se manifestant comme « émergence d'une organisation fragile, faite d'une multiplicité hétérogène de microsystèmes instables ».

La notion d'interlangue – le terme remonte à Selinker (1972) – recouvre à la fois les particularités grammaticales et l'inaccessibilité d'un état de la langue que Besse et Porquier (1991 : 195) appellent « grammaire intériorisée », que Dabène (1996 : 395) décrit comme les « grammaires telles qu'elles sont interprétées, traitées et intériorisées par les apprenants », et que nombre de travaux en didactique des langues-cultures décrivent en termes d'instabilité, de perméabilité, de variabilité/systématicité et de complexité/simplicité (Galligani, 2003). Ces travaux francophones s'appuient sur des recherches antérieures ayant décrit le phénomène notamment comme « compétence transitoire » (Corder 1967) ou « dialecte idiosyncrasique » (Corder, 1971), « système approximatif » (Nemser, 1971), « interlangue » (Selinker 1972), ou encore « système approximatif de communication, langue de l'apprenant ou système approché » (Noyau 1976). Toutes ces désignations recouvrent l'idée similaire du caractère fluide et adaptatif des ressources langagières mobilisées par la personne apprenante dans ses pratiques. Observées à un instant T, ces ressources qui composent l'interlangue ont pour caractéristique de relever de règles linguistiques constamment réévaluées et réajustées, autrement dit d'un processus de construction linguistique complexe, dynamique, caractérisé à la fois par une tension constante vers la langue cible et une *dépendance* relative à ou aux langues sources. L'interlangue représente en effet un pont linguistique, une transition vers une maîtrise plus avancée de la nouvelle langue, qui se caractérise en outre par l'utilisation de stratégies communicatives spécifiques et par la manipulation créative des ressources sociolangagières disponibles.

Considérant cette complexité, peut-on ou faut-il alors considérer l'interlangue comme un état de langue *précaire* ? Au prisme des trois sèmes définitoires, il apparait clairement que l'interlangue s'inscrit pleinement dans une *temporalité* donnée et indéfinie, entre le moment du début de l'acquisition de la langue, aisément identifiable, et celui où la personne ne se considère plus ou n'est plus considérée comme apprenante. Le sème de *dépendance* est moins évident, tant il relève des contextes. Ce n'est en effet pas parce que la maitrise linguistique d'une langue donnée n'est pas encore stabilisée que la personne est dépendante en soi : elle peut l'être pour s'exprimer dans certaines

situations et sur certains plans, si on la considère comme dépendante de toutes sortes de ressources sociolangagières nécessaires pour agir socialement dans cette langue. Il en va de même pour le sème de *marginalisation*, qui dépend moins de la langue que des pratiques sociales dans lesquelles elle joue un rôle : pour une personne en situation migratoire, il est évident qu'un manque de maitrise de la langue a généralement pour conséquence d'être ou de se sentir en marge de la société d'accueil, puisque la langue joue là un rôle concret dans les interactions quotidiennes. Ce n'est toutefois pas forcément le cas d'un.e étudiant.e universitaire de Lettres en langues slaves, par exemple, qui, dans les débuts de ses études et donc de son apprentissage, se trouvera en parfaite adéquation avec les autres étudiant.e.s de son groupe en termes de degré de maitrise et d'objectifs. Mais analyser ainsi l'interlangue s'avère incorrect, puisqu'il s'agit ici de la personne qui apprend la langue et non de son interlangue elle-même.

En ne focalisant que sur cet état de langue qu'est l'interlangue, le sème de *temporalité* fonctionne également, puisqu'on ne peut observer l'interlangue qu'à un instant précis, comme une photographie figée, en sachant qu'à un autre moment, il sera différent. Le sème de *dépendance* relève quant à lui de la complexité des facteurs qui influencent et structurent l'interlangue, comme indiqué plus haut. Enfin, le sème de *marginalisation* peut être considéré en regard d'une norme idéale à atteindre, vers quoi tend l'interlangue : de là vient l'analyse des erreurs, notamment, qui ne peut se comprendre qu'en fonction d'une norme donnée. À ce titre, il semble donc envisageable de considérer l'interlangue comme un état de langue individuel *précaire*, inscrit dans un parcours d'apprentissage qui tend vers une norme définie sans l'avoir atteinte encore et dépendant d'un ensemble de facteurs spécifiques à la trajectoire individuelle. Il ne faut toutefois pas en tirer la conclusion que la personne qui dispose de cette interlangue, si l'on peut l'exprimer ainsi, est en soi *précaire* : tout dépend de ses agirs sociaux dans la langue, de ses objectifs, des évaluations sociales qui en découlent, autrement dit, du contexte dans lequel s'inscrit son apprentissage de la langue et l'action d'évaluation permettant de décrire cette interlangue.

3.2 Répertoire sociolangagier

La notion de répertoire (verbal) théorisée par Gumperz (1964) pose le principe que chaque individu ou groupe dispose d'un répertoire verbal composé de variétés linguistiques, régionales ou sociales. Cette notion englobe l'ensemble des ressources sociolangagières mobilisées par un sujet pour communiquer dans des situations réelles, socialement et culturellement significatives. La notion de répertoire verbal dépasse ainsi la vision de langues et de registres cloisonnés, séparés les uns des autres.

C'est notamment au sein des travaux sur les bilinguismes liés au courant migratoire que cette notion va se développer et devenir rapidement centrale, pour s'articuler à celle de « compétence de communication », proposée par Hymes (1984). Pour l'auteur,

> [q]uand nous établissons un rapport entre la notion de communauté linguistique et celle de compétence, nous devons préciser que les membres d'une communauté linguistique ont en partage une compétence de deux types, un savoir linguistique et un savoir sociolinguistique ou, en d'autres

> termes, une connaissance conjuguée de normes de grammaire et de normes d'emploi (1984 : 47).

Or, dit encore Hymes,

> pour le locuteur aussi bien que pour la communauté à laquelle il appartient, la langue est, en un certain sens, ce que ceux qui la possèdent peuvent en faire, ce qu'ils ont eu l'occasion et quelque raison d'en.faire et […] par conséquent, on peut constater des différences d'aisance et d'adéquation qui ne sont pas accidentelles, mais qui, au contraire, font partie intégrante de la langue telle qu'elle existe pour les personnes en question (*Ibid.* : 40).

Les ressources communicatives ne se réduisent donc pas à un corpus linguistique ; elles comprennent des unités verbales et non verbales, la gestion et la construction des conversations (tours de parole, reprises, ponctuants, marqueurs, ouvertures et clôtures, etc.) et la construction de relations interpersonnelles – cette dimension relationnelle étant essentielle. Ainsi, à la maitrise du code grammatical, s'ajoute une connaissance de normes, de règles d'emploi qui passe par la connaissance et la maitrise de conventions et de règles sociales.

Ainsi considéré, le répertoire langagier ou sociolangagier représente donc « l'ensemble des formes et variétés à disposition d'une communauté ou d'un locuteur, c'est-à-dire les langues, variantes dialectales, styles, registres ou accents, qui constituent autant de ressources dans lesquelles puiser pour communiquer » (Léglise, 2021 : 298). Là où les linguistiques dominantes envisageaient jusqu'alors la communauté linguistique comme homogène et constituée de « locuteurs idéaux », Gumperz et Hymes ont posé les bases de la variation à l'intérieur d'une même communauté et, plus encore, chez un même locuteur. Le répertoire sociolangagier apparait alors comme un reflet de la diversité linguistique et sociale des individus. Dans cette ligne, son étude permet de mieux comprendre les mécanismes de variation et d'adaptation linguistique dans les interactions quotidiennes, la notion de *précarité* venant souligner les difficultés, les grains de sable dans le rouage de l'accès même à ces normes d'usage.

L'articulation du concept de répertoire sociolangagier avec la notion de *précarité* a ainsi pour effet de mettre en lumière les inégalités sociolangagières qui peuvent affecter la capacité des individus à mobiliser efficacement leur répertoire sociolangagier dans divers contextes de socialisation et donc de socialisation langagière. En effet, la *précarité* linguistique se réfère à la situation dans laquelle des individus rencontrent des difficultés dans l'accès et/ou l'usage de la langue officielle, standard, souvent en raison de facteurs complexes et multiples, tels notamment le manque d'accès à une éducation de qualité, des barrières liées à la diversité des langues parlées dans une communauté ou encore la stigmatisation sociale associée à certaines variétés linguistiques moins valorisées. La *précarité* linguistique peut alors se comprendre comme une limitation dans la diversité des ressources sociolangagières disponibles pour les individus, cette restriction pouvant entrainer des difficultés d'adaptation aux normes linguistiques et communicatives dominantes et limiter la participation à différents contextes de communication, tels que l'éducation, l'emploi ou les services publics.

3.3 Insécurité linguistique et sociolangagière

Si la notion d'insécurité linguistique et/ou sociolangagière est une notion face à laquelle nous souhaitons nous positionner, c'est qu'elle apparait comme une déstabilisation de la personne à un moment où elle doit agir socialement dans une langue ou variété de langue dans laquelle elle ne se sent pas adéquate. Cette idée de déstabilisation est ce qui pousse à réfléchir à la notion en regard de la *précarité*, considérée en tant que déséquilibre, et de la langue en tant que liée à ce déséquilibre. Bourdieu (1982 : 38) décrit cette insécurité, lorsqu'il souligne que la « violence symbolique n'est jamais aussi manifeste que dans toutes les corrections, ponctuelles ou durables, auxquelles les dominés, par un effort désespéré vers la correction, soumettent, consciemment ou inconsciemment, les aspects stigmatisés de leur prononciation, de leur lexique (avec toutes les formes d'euphémisme) et de leur syntaxe ; ou dans leur désarroi qui leur fait « perdre tous les moyens », les rendant incapables de « trouver leurs mots », comme s'ils étaient soudain dépossédés de leur propre langue ».

Dans cette ligne, deux manières de considérer l'insécurité articulée à la langue peuvent être dégagées, l'une en ce qu'elle est liée à un écart ou à l'impression d'un écart entre une norme donnée et les compétences de la personne, dans des travaux prioritairement menés sur la L1 et le français (par exemple Boudreau, 2016, 2021 ; Bretegnier, 1996 ; Francard, 1993, 1996) ; l'autre en ce qu'elle est indexée à des contextes ou situations spécifiques dans lesquelles la langue et le discours jouent un rôle important (Adami, 2012 ; Adami & André, 2010 ; Adami, André, & Langbach, 2023), dans des travaux menés d'abord en situation de français langue étrangère en contexte migratoire. Ces deux courants ne s'opposent pas mais se complètent, l'une et l'autre pouvant *in fine* concerner aussi bien la L1 que la L2.

Par rapport à la notion d'insécurité linguistique, l'insécurité sociolangagière est de niveau supérieur : elle inclut la première, focalisée sur la langue, mais prend en considération toutes sortes d'autres facteurs qui ont une influence sur l'insécurité expérimentée dans certains contextes précis. Cette manière de penser l'insécurité s'inscrit aussi complètement dans la ligne de Hymes/Gumperz évoquée précédemment, c'est-à-dire dans l'idée d'un répertoire langagier ancré dans des communautés et dans des pratiques, avec leurs normes et leurs valeurs qui ont pour effet de positionner socialement les locuteur.ice.s.

Pour autant, l'insécurité sociolangagière est-elle une forme de *précarité*, ou un facteur de *précarité* ? Du point de vue de la *dépendance*, le sujet est inscrit dans des contextes pouvant relever de diverses formes de dépendances : subjective, physique, psycho-affective, financière et économique, politique, sociale et administrative. Par ailleurs, l'insécurité n'est pas forcément bornée temporellement, ce qui n'est pas très confortable pour celui qui l'expérimente. Il s'inscrit alors dans une situation à la fois inconfortable et durable. Ceci n'exclut pas qu'elle puisse être évolutive et changeante, selon les contextes et les périodes et, s'il est parfois possible de la contrôler voire de la contrer à l'aide de stratégies, cela ne signifie pas pour autant qu'elle prenne fin.

En termes de *marginalisation*, enfin, il est patent que l'insécurité peut conduire au silence et donc à une forme de *marginalisation* sociale, expérimentée à des degrés

divers. Pour autant, elle peut se limiter à rendre simplement plus difficile l'accès à certaines pratiques sociales mais sans qu'il y ait forcément *marginalisation*.

On peut ainsi conclure, du moins provisoirement, que l'insécurité sociolangagière n'est pas une forme de *précarité*, mais plutôt un facteur de *précarité*, doté de plus ou moins de poids selon le degré d'insécurité sociale et les autres facteurs qui lui sont associés.

4 En guise de transition vers les études de cas

Dans ce chapitre, nous avons exposé le cadrage théorique issu de nos discussions collectives autour de l'opérabilité de la notion de *précarité* pour aborder les problématiques sociolangagières de nos terrains sociolinguistiques et/ou didactiques respectifs. Après avoir défini ce à quoi renvoyait selon nous le terme de *précarité* et explicité notre choix de le préférer à celui de *vulnérabilité*, dont nous le distinguons, nous l'avons inscrit dans une approche compréhensive inspirée de la théorie des systèmes dynamiques complexes adaptatifs. Nous avons ainsi construit un canevas d'analyse qui repose sur trois sèmes que nous considérons comme définitoires de la dynamique de *précarisation*, à savoir la *dépendance*, la *marginalisation* et la *temporalité*, que nous avons appliqués dans les cas d'études présentés dans les chapitres suivants. Chacun et chacune d'entre nous s'est attaché.e à respecter ce canevas afin de donner une cohérence à cet assemblage d'analyse de terrains, mais aussi pour rendre compte de la démarche intellectuelle et scientifique à l'origine de ce projet, au-delà de nos spécificités disciplinaires et épistémologiques. Nous voulions faire dialoguer nos terrains, et cela ne pouvait se faire que sur la base d'éléments partagés.

Bibliographie

Adami, Hervé (2012), « La formation linguistique des migrants adultes », *Savoirs, 2*(29), p. 9-44, URL : https://www.cairn.info/revue-savoirs-2012-2-page-9.htm (consulté le 2 juillet 2024). doi : 10.3917/savo.029.0009

Adami, Hervé, & André, Virginie (2010), « Les migrants en insécurité linguistique au travail : analyses et perspectives de formation », *Points communs, 40*, p. 1-5, URL : https://hal.science/hal-00526362/document (consulté le 2 juillet 2024). hal-00526362.

Adami, Hervé, André, Virginie, & Langbach, Valérie (Dir.) (2023), *Les adultes en insécurité langagière. Enjeux sociaux et didactiques*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

Alén Garabato, Carmen ; Boyer Henri ; Caroline Calvet (2023), « Des langues au bord de la substitution et des *glottothérapies* qui leur sont appliquées (aragonais, occitan) », *Cahiers du plurilinguisme européen* [En ligne], 15, 2023, mis en ligne le 15 décembre 2023, URL : https://www.ouvroir.fr/cpe/index.php?id=1631 (consulté le 02 juillet 2024). doi : 10.57086/cpe.1631

Alén Garabato, Carmen ; Djordjevic Léonard, Ksenija, *Agir en terrains vulnérables*, L'Harmattan, Paris, 2022.

Avanza, Martina, & Laferté, Gilles (2005), « Dépasser la "construction des identités" ? Identification, image sociale, appartenance », *Genèses, 4*(61), p. 134-152, URL : https://doi.org/10.3917/gen.061.0134 (consulté le 19 juillet 2024).

Baudelle, Guy ; Régnauld, Hervé, *Échelles et temporalités en géographie*, SEDES, Coll. « Etudes », Paris, 2004.

Bataille, Pierre, Mariage, Ange, & Mercklé, Pierre (2023), *Les doctorant • es de l'Université Grenoble Alpes face à la précarité financière Première partie de l'étude*, publié le 25 avril 2023, article de blog, URL : https://academia.hypotheses.org/48531 (consulté le 2 juillet 2024).

Besse, Henri ; Porquier, Rémy, *Grammaire et didactique des langues.*, LAL, Didier, Paris, 1991.

Blondel, Marion (2020), « Vulnerability as a Virtue : An Attempt to Transpose the Care Ethic in International Law », *Baltic Yearbook of International Law Online*, *17*(1), p. 197-221. doi : 10.1163/22115897_01701_010

Boudreau, Annette, *A l'ombre de la langue légitime. L'Acadie dans la francophonie*, Paris, Classiques Garnier, 2016.

Boudreau, Annette, *Dire le silence. Insécurité linguistique en Acadie 1867-1970*, Sudbury, Prise de parole, 2021.

Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

Boutaric, Edgar, *Des origines et de l'établissement du régime féodal et particulièrement de l'immunité,* Paris, Victor Palmé éditeur, 1875, p. 9-11.

Bugeja-Bloch, Fanny, & Frouillou, Leïla (2024), « Penser, mesurer et décrire les précarités étudiantes : les apports d'une enquête locale », *Agora débats/jeunesses, 96*, p. 67-84, URL : https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2024-1-page-67.htm (consulté le 2 juillet 2024). doi :10.3917/agora.096.0067

Butler, Judith, *Precarious Life : The Powers of Mourning and Violence*, New York, Verso, 2004.

Bretegnier, Aude (1996), « L'insécurité linguistique : un objet insécurisé ? », in de Robillard, Didier ; Beniamino, Michel (Dir.), *Le français dans l'espace francophone (Tome 2)*, Paris, Champion, p. 903-923.

Castel, Robert (1995), « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et Politiques, 34*, p. 13-21, URL : https://id.erudit.org/iderudit/005065ar (consulté le 2 juillet 2024). doi : 0.7202/005065ar

Charlier, Dorothée ; Risch, Anna ; Salmon, Claire (2015), « Les indicateurs de la précarité énergétique en France », *Revue française d'économie, vol. XXX*, p. 187-230, URL : https://doi.org/10.3917/rfe.154.0187 (consulté le 2 juillet 2024).

Charmillot, Maryvonne ; Dayer, Caroline (2007), « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques », *Recherches qualitatives*, 3/1, p. 126-139. URL : https://www.erudit.org/en/books/collection-hors-serie-les-actes-de-la-revue-recherches-qualitatives/bilan-et-prospectives-de-la-recherche-qualitative-en-sciences-humaines-et-sociales/5167co.pdf (consulté le 20 août 2024).

Cordazzo, Philippe, & Sembel, Nicolas (2020), « Quand la marge interpelle la norme. Évolution et actualité de la précarité étudiante », *Agora débats/jeunesses, 86*, p. 43-60, URL : https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2020-3-page-43.htm (consulté le 2 juillet 2024). doi :10.3917/agora.086.0043

Corder, Stephen Pit (1967), "The significance of Learner's Errors", *IRAL*, V/4, p. 161-170.

Corder, Stephen Pit (1971), "Describing the Language Learner's Language", *CILT Reports and Papers*, 6, p. 57-64.

Dabène, Louise (1996), « Pour une contrastivité "revisitée" », *Études de linguistique appliquée*, vol. 0, p. 393-400, URL : https://www.proquest.com/docview/1307659213?fromopenview=true\&pq-origsite=gscholar\&sourcetype=Scholarly\%20Journals\&imgSeq=3 (consulté le 1er novembre 2024).

Devalière, Isolde (2007), « Comment prévenir la précarité énergétique ? Situation actuelle et risques inhérents à la libéralisation du service de l'énergie », *Les annales de la recherche urbaine*, 103, p. 137-143, URL : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2007_num_103_1_2723 (consulté le 2 juillet 2024).

Devalière, Isolde (2008), « Au-delà des impayés d'énergie, comment appréhender la précarité énergétique ? », *Espace populations sociétés [En ligne]*, 2008/1, URL : http://journals.openedition.org/eps/3322 (consulté le 2 juillet 2024). doi : 10.4000/eps.3322

Francard, Michel, *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*, Revue *Français et société, 6*, Paris, L'Harmattan, 1993.

Francard, Michel (1996), « Un modèle en son genre : le provincialisme linguistique des francophones de Belgique », In Claudine Bavoux (Ed.), *Français régionaux et insécurité linguistique*, Paris, L'Harmattan/Université de la Réunion, p. 93-102.

Galligani, Stéphanie (2003), « Réflexion autour du concept d'interlangue pour décrire des variétés non natives avancées en français », *Linx*, 49, p. 141-152. URL : https://doi.org/10.4000/linx.562

Gilligam, Carol (1982), « New Maps of Development : New Visions of Maturity », *American Journal of Orthopsychiatry*, 52(2), p. 199-212.

Gumperz, John J. (1964), « Linguistic and Social Interaction in Two Communities », *American Anthropologist, 66*, p. 137-153. doi :10.1525/aa.1964.66.suppl*3.02a00100.

Held, Virginia, *The ethics of care : Personal, political, and global*, Oxford University Press, 2006.

Hymes, Dell, *Vers la compétence de communication*, Paris, Didier, 1984.

Iconzi, Expert, *La régulation sociale : un concept au centre du débat récurrent sur la place relative de l'acteur et du système dans l'organisation des rapports humains en société*, Montréal : Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, ESG, UQAM, 2005

Léglise, Isabelle (2021), « Répertoire », *Langage et société*, HS1, p. 297-299. URL : https://www-cairn-info.ezpupv.scdi-montpellier.fr/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-297.htm (consulté le 19 juillet 2024) doi : 10.3917/ls.hs01.0298

Loisy, Christian (2000), « Pauvreté, précarité, exclusion. Définitions et concepts », Les Travaux de l'Observatoire, Paris, La Documentation française, p. 23-50, URL : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Travaux2000_1.1.pauvrete_precarite_exclusions.Loisy.pdf (consulté le 2 juillet 2024).

Maillard, Nathalie, *La vulnérabilité : une nouvelle catégorie morale ?*, Genève, Labor et Fides, 2011.

Maisonneuve, Jean, *La psychologie sociale*, Paris, PUF, coll. QUe sais-je ?, 2017.

Nemser, William (1971), "Approximative Systems of Foreign Language Learners", IRAL, IX/2, p. 115-123.

Noyau, Colette (1976), « Les 'français approchés des travailleurs migrants : un nouveau champ de recherche », *Langue Française*, 29, p. 45-60. doi : 10.3406/lfr.1976.6101

Nussbaum, Martha C. (2005), « Women's Bodies : Violence, Security, Capabilities », *Journal of Human Development*, 6(2), p. 167–183, https://doi.org/10.1080/14649880500120509 (consulté le 19 juillet 2024) doi : 10.1080/14649880500120509

Paperman Patricia, Laugier Sandra (Eds) (2005), *Le souci des autres. Éthique et politique du* care. Paris, Raisons pratiques.

Paugam, Serge (2012), « Les formes contemporaines de la disqualification sociale », *CERISCOPE Pauvreté [En ligne]*, URL : http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part5/les-formes-contemporaines-de-la-disqualification-sociale (consulté le 2 juillet 2024).

Paugam, Serge, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF ((2000) 2007).

Pierron, Jean-Philippe (2019), « La vulnérabilité, un concept pour le droit et la pratique judiciaire », *Les cahiers de la justice* 4, p. 569-580, URL : https://doi.org/10.3917/cdlj.1904.0569 (consulté le 2 juillet 2024).

Py, Bernard (2000), « Didactique des langues étrangères et recherche sur l'acquisition. Les conditions d'un dialogue », *Études de Linguistique Appliquée 120*, p. 395-404.

Radcliffe-Brown, *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Les Editions de Minuit, 1968.

Rémy, Jean (2005), « Négociations et transaction sociale », *Négociations*, 1, p. 81-95. DOI : 10.3917/neg.003.0081. URL : https://www.cairn.info/revue-negociations-2005-1-page-81.htm (consulté le 20 août 2024).

Schurmans, Marie-Noëlle (2001), « La construction sociale de la connaissance comme action », *Théories de l'action et éducation*, p. 157-177. URL : https://www.unige.ch/fapse/editions/files/6814/1572/5493/THACED-INT-Baudouin.pdf#page=153 (consulté le 20 août 2024).

Selinker, Larry (1972), "Interlanguage", *IRAL*, X/3,p. 209-23 1.

Simmel, Georg, *Les pauvres*, Paris, PUF ((1908) 2002).

Thomas, Hélène (2008), « Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. », *Recueil Alexandries, Collections Esquisses*, http://www.reseau-terra.eu/article697.html (consulté le 2 juillet 2024).

Tronto, Joan, *Un monde vulnérable : pour une politique du 'care'*, Paris, La Découverte (2009).

Vial, Benjamin (2011), « Indicateur de la précarité étudiante, construction et test : le recours au tutorat », *Document de travail/Working paper Odenore, 6*, p. 1-8, mis à jour le 15 novembre 2023, URL : https://odenore.msh-alpes.fr/ressources/documents-travail/working-paper-ndeg6-fevrier-2011 (consulté le 2 juillet 2024).